



Envoyé en préfecture le 19/06/2026  
Reçu en préfecture le 19/06/2026  
Publié le 19 JUIN 2026  
ID : 085-200061265-20260618-2026\_4\_03-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 24

**DELIBERATION**  
**DL CIAS 2026-4-03**

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 19 JUIN 2026

- la publication le : 19 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

**Conseillers présents** : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS.

**Conseillers absents et excusés** : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Claude VILLAIN.

**Pouvoirs** : François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

**Création et composition de la commission thématique  
Petite Enfance/Enfance**

Par délibération n°2025 03 03 du 5 juin 2025, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a redéfini l'intérêt communautaire et en particulier l'action sociale d'intérêt communautaire comme suit, en ce qui concerne les compétences Petite Enfance et Enfance :

- Enfance :

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA,
- Gestion de la compétence extra-scolaire et des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
- Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis et vacances scolaires, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles,
- Participation financière aux fournitures scolaires des collégiens.

- Petite Enfance :

1. Évaluation et Recensement des Besoins

- Réaliser des études régulières sur l'offre et les besoins en modes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.
- Identifier les lacunes de l'offre actuelle et déterminer les priorités en matière de création de nouvelles places d'accueil.

2. Information et Accompagnement des Familles

- Gérer le relais petite enfance, qui fournira des informations complètes et actualisées aux familles concernant les modes d'accueil disponibles.
- Promouvoir la gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent, offrant un espace d'écoute, d'échanges et de soutien pour les parents.
- Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les différents modes d'accueil et les droits des familles.

3. Planification Stratégique et Développement

- Élaborer un schéma pluriannuel de développement des services de petite enfance, fixant des objectifs clairs et mesurables pour l'augmentation des places en crèche sur le territoire.
- Mettre en place un suivi régulier de l'évolution démographique et des besoins émergents des familles pour adapter l'offre d'accueil.

4. Assurance de la Qualité de l'Accueil

- Mettre en œuvre des démarches qualité respectant la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.
- Offrir des formations continues aux professionnels de la petite enfance sur les meilleures pratiques et les nouvelles approches pédagogiques.
- Organiser des événements et des activités destinées aux enfants, favorisant leur développement et leur bien-être.

5. Gestion et Coordination des Structures d'Accueil

- Assurer la gestion harmonisée des différentes structures d'accueil : la crèche de Saint Hilaire de Riez, la petite crèche de Brétignolles sur Mer, et la micro-crèche de Coëx.
- Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles.
- Créer des partenariats avec des acteurs locaux, notamment les services de protection maternelle et infantile, les associations et les établissements scolaires, pour un accompagnement global des familles.

Le Conseil Communautaire par cette même délibération a décidé de transférer l'action sociale d'intérêt communautaire telle que redéfinie au CIAS.

Il est proposé de constituer une commission thématique « Petite Enfance / Enfance », comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS.

Cette commission thématique « Petite Enfance / Enfance » présidée par le Vice-Président délégué du CIAS sera convoquée par mail et se réunira environ 4 fois par an.

Sont soumises les candidatures suivantes :

- Thierry FOURNIER
- Hervé BESSONNET

- Chantal GUILBAUD
- Éric PEYTHIEU
- Catherine FONTENEAU
- Guillaume BOSSARD

**Il est proposé au Conseil d'Administration de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations et d'approuver la délibération suivante :**

**Le Conseil d'Administration,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,  
R.123-18 et R.123-19,**

**Vu la délibération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,**

**Vu la délibération n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération fixant la composition du Conseil d'Administration du CIAS,**

**Vu la délibération n° 2026 04 14 du 30 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant élection des membres élus du CIAS,**

**Vu l'arrêté ARSG2026 050 du 12 mai 2026 du Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant désignation des membres du CIAS,**

**Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mai 2026,**

**Vu la délibération du 16 juin 2026 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS,**

**Vu le rapport,**

**Considérant que Monsieur le Président de séance du CIAS a invité les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,**

**Considérant les candidatures citées au rapport,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DÉCIDE à l'unanimité d'instituer une commission thématique Petite Enfance / Enfance au sein du CIAS ;**

**Article 2 : DÉCIDE à l'unanimité de constituer une commission thématique « Petite Enfance / Enfance », comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS ;**

**Article 3 : DÉCIDE à l'unanimité de désigner les membres suivants membres de la Commission Petite Enfance / Enfance du CIAS :**

- Le Vice-Président délégué du CIAS, amené à présider cette commission ;
- Thierry FOURNIER ;
- Hervé BESSONNET ;
- Chantal GUILBAUD ;
- Éric PEYTHIEU ;
- Catherine FONTENEAU ;
- Guillaume BOSSARD.

**Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Le Secrétaire de séance,**

**Guillaume BOSSARD**

**Givrand, le 18 juin 2026,**

**La Vice-Présidente du CIAS,**

**Maryse AUGER**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*